



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

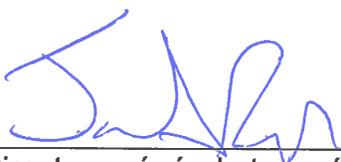
Lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner qui sera tenue le 2 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située à l'hôtel de ville d'Ascot Corner, le projet de règlement suivant sera adopté, à savoir :

Règlement n° 567B - Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

En résumé, le projet de règlement consiste à ajouter un article au règlement actuel qui spécifie les postes des employés municipaux de la municipalité d'Ascot Corner qui après la fin de leur emploi à la municipalité ne doivent pas occuper une fonction qui pourrait leur permettre d'en tirer un avantage indu de par leur fonction antérieure à titre d'employé de la municipalité.

L'original de ce projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....10^ejour de septembre de l'an deux mille dix-huit.

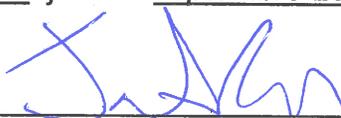


Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, du **10 septembre au 2 octobre 2018**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de septembre 2018.



Directeur général et secrétaire-trésorier